



Rapport annuel 09:
*Résumé des points
essentiels*

P. P. 1-7



**Caisse fédérale de
pensions PUBLICA:**
*PUBLICA certifiée
ISO 9001*

P. 8



**Paiement sous forme de
capital ou rente:**
Avantages et inconvénients

P. 10

Rapport annuel abrégé 2009

Rétrospective de l'exercice

L'exercice 2009 s'inscrit sans doute dans l'histoire économique comme étant celui pendant lequel est survenue la crise la plus aiguë de ce siècle encore jeune. Ce n'est pas sans une certaine ironie que PUBLICA a réalisé, précisément pendant cette annus horribilis, son meilleur résultat en matière de placements depuis sa création en 2003, avec une performance de 10.13% (contre -6.85% l'année précédente).

Ceci était urgemment nécessaire pour ramener le taux de couverture de la caisse de prévoyance à un niveau supérieur à 100%. En effet, pendant la première moitié de l'année, les indicateurs étaient dans la tourmente. La Commission de la caisse et les organes paritaires des caisses de prévoyance affiliées durent donc étudier sérieusement la nécessité de prendre des mesures d'assainissement. Le rétablissement graduel des marchés financiers stoppa la pression jusque-là croissante exercée en faveur de l'adoption de mesures d'assainissement, si bien qu'en fin d'année les chiffres indiquaient un taux de couverture moyen de 102.4%. Il en est résulté un excédent de couverture, certes factice, puisque le coussin d'amortissement destiné à diminuer les risques est, avec un taux d'un peu plus de 2%, plus que mince. Ce constat vaut particulièrement pour les caisses de prévoyance dont les effectifs sont fermés, celles-ci risquant de se retrouver rapidement dans une situation financière telle qu'elles ne peuvent pratiquement pas en sortir sans aide extérieure. C'est la raison pour laquelle la Commission de la caisse a prévu pour elles une stratégie de placement séparée et moins risquée.

Evolution favorable des risques

Envisagée du point de vue actuariel, l'année écoulée a été calme; quelques points spécifiques méritent toutefois d'être mentionnés. Le risque d'invalidité ayant connu une évolution favorable, la Commission de la caisse a pu proposer un tarif risque moins élevé aux grandes caisses de prévoyance à compter du 01.01.2010. En ce qui concerne les petites caisses par contre, les résultats statistiques n'étaient pas suffisamment pertinents

pour que le pas soit également franchi. La prochaine révision du tarif doit intervenir en même temps que le changement de bases prévu en principe pour le 01.01.2012. La nécessité de procéder à un tel changement a été confirmée par une analyse des gains et pertes, ce type d'analyse étant réalisé pour la première fois cette année. Les bases de calcul n'étant plus actuelles, PUBLICA es-saie annuellement une perte d'environ CHF 90 millions en raison du risque lié à l'espérance de vie, ce qui correspond à 0.3% du volume du bilan. Jusqu'ici, cette perte était compensée par les gains opérés sur le risque lié à l'invalidité. Dans le cadre du changement de bases prévu pour le 01.01.2012, ces deux positions seront rééquilibrées.

PUBLICA acquiert le statut d'employeur

Durant l'exercice 2009, l'institution collective PUBLICA a également franchi un cap important sur le plan organisationnel. En effet, dans le cadre de la loi sur le personnel de la Confédération (LPers), PUBLICA a obtenu le statut d'employeur le 01.01.2010. Le Conseil fédéral a par conséquent décidé de franchir un nouveau pas vers davantage d'autonomie pour PUBLICA.

Organes paritaires des caisses de prévoyance affiliées

Ce premier exercice complet a servi de test pour les organes paritaires. Le découvert hérité de 2008 est resté un thème central durant toute l'année. Tous les organes paritaires ont examiné des mesures d'assainissement concrètes. Au final, toutefois, personne n'était mécontent que les mesures envisagées n'aient pas dû être mises en oeuvre. Les discussions entre la Commission de la caisse,

les organes paritaires et PUBLICA ont été utiles et constructives pour tous.

Résultat des coûts

Les frais administratifs de PUBLICA sont entièrement pris en charge par les employeurs, les éventuels excédents de produits ou de charges pouvant être déduits d'une provision séparée constituée pour chaque caisse de prévoyance (provisions non techniques) ou ajoutés à cette provision. En 2009, les recettes réalisées par PUBLICA ont couvert intégralement les dépenses pour frais administratifs. Il en est résulté un excédent de CHF 6.3 millions (contre CHF 1.2 million l'an passé), lequel a été affecté à la provision mentionnée ci-dessus. Certaines caisses de prévoyance atteignent ainsi la valeur cible supérieure de cette provision. Dans de tels cas, PUBLICA est tenue de négocier des baisses tarifaires avec les employeurs concernés.

Remerciements

La Commission de la caisse remercie le personnel de PUBLICA qui, durant cet exercice mouvementé, s'est investi totalement, avec sérieux et prudence, contribuant ainsi au succès escompté. La Commission de la caisse adresse également ses remerciements appuyés à tous les partenaires et organes impliqués dans la mise en oeuvre de la prévoyance professionnelle pour le personnel de la Confédération, des unités administratives décentralisées et des organisations affiliées. ■

*Hanspeter Lienhart, Président de la
Commission de la caisse PUBLICA
Werner Hertzog, Directeur de PUBLICA*

CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

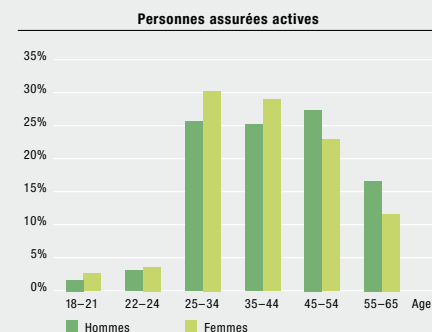
	31.12.2009	31.12.2008
Total du bilan en CHF	32'459'718'878	30'294'953'247
Capital de prévoyance en CHF	29'479'998'702	29'560'112'028
Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2	102.4%	95.8%
Taux de couverture économique	87.3%	83.8%
Rendement des actifs immobilisés	10.13%	-6.86%
Résultat net des placements de la fortune en CHF	2'962'135'171	-2'200'962'757
Cotisations réglementaires en CHF	1'035'224'338	871'642'767
Prestations réglementaires en CHF	-1'758'094'130	-1'902'682'214

Nombre de personnes assurées actives	31.12.2009	31.12.2008
Confédération	37'390	36'572
Organisations affiliées	1'998	1'958
Domaine des Ecoles Polytechniques Fédérales EPF	16'074	15'172
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle IPI	259	251
Swissmedic	379	363
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP	206	176
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ASR	29	26
Dictionnaire historique de la Suisse DHS	38	38
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA	382	-
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN	115	-
Fonds national suisse FNS	-	165
Total	56'870	54'721

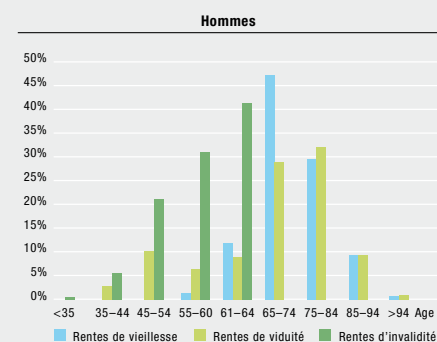
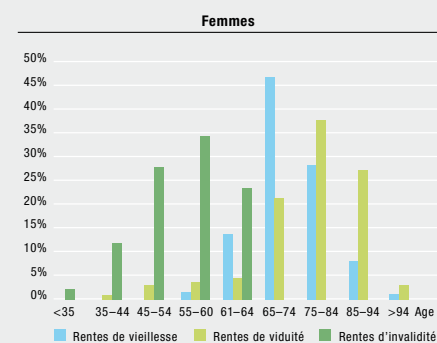
Nombre de rentes servies	31.12.2009	31.12.2008
Rentes de vieillesse	31'364	31'971
Rentes pour enfants de personnes retraitées	720	799
Rentes d'invalidité	1'873	2'020
Rentes pour enfants d'invalides	403	443
Rentes de veuve / rentes de partenaire	10'912	10'911
Rentes d'orphelins	388	404
Rentes transitoires de vieillesse	4'474	5'548
Rentes de substitution AI	368	428
Total	50'502	52'524

Nombre de nouvelles rentes (y compris rentes pour enfants)	31.12.2009	31.12.2008
Rentes de vieillesse	471	2'137
Rentes d'invalidité	93	128
Rentes de survivants (cas de décès donnant droit à une rente)	538	649
Total	1'102	2'914

Pyramide des âges des personnes assurées actives



Pyramide des âges des bénéficiaires de rente



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009

Actifs	en CHF 31.12.2009	en CHF 31.12.2008
Placements de la fortune	32'424'096'386	30'262'181'541
Liquidités	1'485'193'428	419'665'048
Créances	140'562'494	186'811'847
Obligations	19'148'776'262	20'551'300'752
Actions	8'044'680'049	5'885'131'274
Hypothèques	1'302'633'150	1'366'193'289
Biens immobiliers	2'053'432'385	1'853'079'332
Placements alternatifs	248'818'619	0
Capital de l'entreprise	21'189'560	16'966'281
Compte de régularisation actifs	14'432'931	15'805'425
Total des actifs	32'459'718'878	30'294'953'247

Passifs	en CHF 31.12.2009	en CHF 31.12.2008
Prestations de libre passage et engagements	85'468'882	97'041'539
Prestations de libre passage et rentes	41'696'014	55'764'550
Autres engagements	22'583'308	24'310'709
Engagements de l'entreprise	21'189'560	16'966'281
Compte de régularisation passifs	21'797'209	16'290'258
Réserves de cotisations employeur	10'809'052	2'777'678
Provisions non techniques	17'098'042	10'798'523
Capital de prévoyance et provisions techniques	31'551'689'197	31'484'608'084
Capital de prévoyance personnes assurées actives	10'605'904'422	9'856'891'021
Capital de prévoyance bénéficiaires de rente	18'872'876'972	19'703'221'007
Provisions techniques	2'072'907'804	1'924'496'056
Provisions techniques caisses de prévoyance	1'956'063'780	1'811'132'075
Provisions techniques institution collective	116'844'024	113'363'981
Réserves de fluctuation de valeurs	772'856'496	0
Fonds libres / découvert		
Etat au début de la période	-1'316'562'835	0
Augmentation suite à liquidation partielle	1'799'299	0
Excédent des produits	1'314'763'536	-1'316'562'835
Etat à la fin de la période	0	-1'316'562'835
Total des passifs	32'459'718'878	30'294'953'247

Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Hewitt Associates SA
Avenue Edouard-Dubois 20
2000 Neuchâtel
www.hewitt.ch

Organe de révision

Ernst & Young SA
Belpstrasse 23
3001 Berne
www.ch.ey.com

Autorité de surveillance

Office fédéral des assurances sociales OFAS
Effingerstrasse 20
3003 Berne
www.bsv.admin.ch

Investment Controlling

PPCmetrics SA
Badenerstrasse 6
Case postale
8021 Zurich
www.ppcmetrics.ch

Dépositaire global (banque de dépôt de titres étrangers et consolidation de biens)

J.P. Morgan (Suisse) SA
Dreikönigstrasse 21
8022 Zurich
www.jpmorgan.com

Dépositaire suisse (banque de dépôt de titres suisses)

Credit Suisse
Custody & Transaction Services
Uetlibergstrasse 231
8070 Zurich
www.credit-suisse.com

Le compte annuel (bilan, compte d'exploitation et annexe) répond aux exigences formelles et matérielles des normes Swiss GAAP RPC 26 (les montants mentionnés dans le compte de résultat, le bilan et les tableaux étant arrondis au franc supérieur, le total peut par conséquent s'écarter très légèrement de la somme des différentes valeurs les constituant).

Compte annuel et calcul de performance

La performance exacte ne peut pas être définie sur la base des chiffres du compte annuel. Le compte annuel est basé sur des chiffres issus de la comptabilité financière, laquelle sert à documenter les opérations. Pour sa part, le calcul de performance a pour objectif de prouver, de la manière la plus détaillée et professionnelle possible, l'influence de l'évolution des marchés et des décisions prises en matière de gestion de la fortune. Les rendements sont calculés sur la base du rapport entre le revenu et le capital moyen investi. Les apports et les débours ont une influence sur le capital moyen investi; la date des flux de trésorerie joue également un rôle. La performance de PUBLICA est calculée par des tiers indépendants, l'Investment Controller et le dépositaire global. Le compte est ajusté en fonction des flux de liquidités et repose sur une évaluation quotidienne de la fortune.

COMPTES D'EXPLOITATION

	en CHF 01.01.–31.12.2009	en CHF 01.01.–31.12.2008
Cotisations et apports ordinaires	1'070'124'105	1'023'661'294
Cotisations employés	395'602'998	319'797'942
Cotisations employeurs	639'621'340	374'662'049
Cotisations supplémentaires employés	0	28'020'599
Cotisations supplémentaires employeurs	0	149'162'178
Versements uniques et rachats	26'912'381	150'690'908
Versements dans la réserve de cotisations d'employeur	7'987'385	1'327'619
Prestations d'entrée	287'311'151	336'962'717
Apports de libre passage	281'528'370	332'813'245
Remboursements versements anticipés EPL / divorce	5'782'781	4'149'472
Entrées cotisations et apports	1'357'435'255	1'360'624'010
Prestations réglementaires	-1'758'094'130	-1'902'682'214
Rentes de vieillesse	-1'299'235'075	-1'303'300'556
Rentes de survivants	-291'639'692	-288'979'843
Rentes d'invalidité	-46'274'792	-50'944'258
Autres prestations réglementaires	-97'816'908	-117'098'731
Prestations en capital à la retraite	-22'409'919	-141'314'558
Prestations en capital en cas de décès ou d'invalidité	-717'744	-1'044'268
Prestations de sortie	-354'949'357	-456'881'668
Prestations de libre passage à la sortie	-281'890'176	-391'186'405
Versements anticipés EPL / divorce	-73'059'181	-65'695'262
Sorties prestations et versements anticipés	-2'113'043'487	-2'359'563'881
Constitution / dissolution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-113'360'392	-143'428'362
Constitution/dissolution cap. de prév. pers. ass. actives	-533'836'544	519'573'766
Constitution/dissolution cap. de prév. bénéficiaires de rente	775'048'688	-495'733'466
Constitution de provisions techniques caisses de prévoyance	-148'994'363	-22'756'312
Constitution de provisions techniques institution collective	-3'068'282	-6'899'109
Rémunération du capital d'épargne	-194'522'505	-135'019'458
Rémunération du capital d'épargne spéciale	0	-1'266'164
Constitution de réserves de cotisations d'employeur	-7'987'385	-1'327'619
Charges d'assurance	-5'839'141	-6'271'594
Cotisations au fond de garantie	-5'839'141	-6'271'594
Résultat net de la partie assurance	-874'807'765	-1'148'639'827
Résultat net des placements de la fortune	2'962'135'171	-2'200'962'757
Rendement net des liquidités	74'692	8'091'208
Rendement net des créances sur la Confédération	0	682'421
Rendement net des créances	599'597	1'021'096
Rendement net des obligations	859'499'128	1'072'751'664
Rendement net des actions	1'976'301'495	-3'381'711'839
Rendement net des hypothèques	39'490'219	38'363'580
Rendement net des biens immobiliers	115'560'617	86'046'868
Rendement net des placements alternatifs	1'282'570	0
Rendement net des engagements	-937'819	-1'293'769
Frais de gestion de la fortune	-29'735'330	-24'913'986
Constitution de provisions non techniques	-6'323'984	0
Autres charges	-3'653'359	-11'567'636
Autres produits	10'269'969	11'810'547
Compte administratif de l'entreprise	0	0
Total charges entreprise	-29'976'202	-33'146'526
Total produits entreprise	36'300'186	34'316'082
Excédent produits entreprise	-6'323'984	-1'169'556
Excédent produits / charges avant constitution		
réserve fluctuation de valeurs	2'087'620'032	-3'349'359'673
Constitution / dissolution de la réserve de fluct. de valeurs	-772'856'496	2'032'796'837
Excédent produits / charges	1'314'763'536	-1'316'562'835

Bénéficiaires de rente

Lors de la création de leurs propres caisses de pensions, Swisscom, SRG SSR idée suisse et RUAG ont abandonné à l'ancienne Caisse fédérale de pensions (CFP) les effectifs de bénéficiaires de rente qui leur étaient rattachés. A ces effectifs fermés s'ajoutent d'autres bénéficiaires de rente restés à la CFP/PUBLICA lors de la sortie de leurs employeurs, ainsi que les anciens assurés volontaires. C'est là la raison principale expliquant la proportion élevée de bénéficiaires de rente au sein de la caisse.

Des provisions techniques consolidées

Les provisions et réserves inscrites au bilan ont été définies sur la base du règlement du 01.07.2008 sur les provisions et les réserves de PUBLICA, établi par la Commission de la caisse en collaboration avec l'expert en caisses de pensions (Hewitt Associates), l'Investment Controller (PPCmetrics) et l'organe de révision externe (Ernst & Young). Les provisions techniques ont augmenté de CHF 148.4 millions par rapport à l'année passée.

Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Entre crise financière persistante et chute de la croissance économique, l'année 2009 a débuté sous de sombres auspices. Jusqu'au début du mois de mars, les marchés d'actions ont une fois encore plongé d'environ 20%, les primes pour risques de crédit ont quant à elles augmenté de manière significative, grevant ainsi les finances des entreprises en dépit du faible niveau des taux d'intérêt. De juillet 2008 à mai 2009, la production industrielle des Etats-Unis a chuté d'environ 13% et celle de la zone euro de plus de 17%. Les prévisions déjà pessimistes en ce qui concerne la croissance économique globale et celle des bénéfices des entreprises ont encore été révisées à la baisse et, dans la foulée, le moral des consommateurs et des industriels a faibli.

Une lueur d'espoir s'est toutefois dessinée avec l'adoption de gigantesques programmes d'incitation, dont le montant total s'élevait à environ USD 3'000 milliards, et d'un large éventail de mesures de politique monétaire. A la surprise générale, les indicateurs économiques publiés ont alors donné de premiers signes positifs et la situation générale s'est stabilisée plus vite que prévu. A la fin du premier trimestre 2009, d'autres critères ont regagné en importance dans l'analyse des acteurs financiers: suite à la chute dramatique des cours, les classes de

◎ BÉNÉFICIAIRES DE RENTE

	31.12.2009	31.12.2008
Confédération	26'387	26'940
Personnes assurées volontaires (bénéficiaires de rente depuis le 01.06.2003)	324	334
Organisations affiliées	860	863
Caisse de prévoyance fermée de bénéficiaires de rente – Organisations affiliées	373	377
Caisse de prévoyance fermée de bénéficiaires de rente – Confédération	911	932
Caisse de prévoyance fermée de bénéficiaires de rente – Fonds national suisse FNS	–	13
Domaine des EPF	4'944	4'927
Caisse de prévoyance fermée de bénéficiaires de rente – Swisscom		
Droit à la rente avant le 01.01.1999	7'509	7'682
Caisse de prévoyance fermée de bénéficiaires de rente – RUAG		
Droit à la rente avant le 01.07.2001	2'836	2'970
Caisse de prévoyance fermée de bénéficiaires de rente – SRG SSR idée suisse. Droit à la rente avant le 01.01.2003	1'209	1'249
Caisse de prévoyance fermée de bénéficiaires de rente – Administration PUBLICA	91	83
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle IPI	48	47
Swissmedic	83	82
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP	9	9
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ASR	0	0
Dictionnaire historique de la Suisse DHS	10	10
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA	40	–
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN	26	–
Fonds national suisse FNS	–	30
Total	45'660	46'548

◎ TABLEAU CONSOLIDÉ DES PROVISIONS TECHNIQUES

Caisse de prévoyance	en CHF 31.12.2009	en CHF 31.12.2008
Provision pour taux de conversion pers. assurées actives	477'265'699	394'275'640
Provision pour longévité bénéficiaires de rente	865'810'967	793'657'408
Provision pour sinistres à régler	187'220'065	189'465'985
Provision pour risques décès et invalidité	58'462'000	58'369'000
Provision pour garanties (changement de primauté)	341'548'219	348'037'083
Provision pour compensation du renchérissement et frais de gestion	25'756'830	27'326'959
Total provisions techniques caisses de prévoyance	1'956'063'780	1'811'132'075

Institution collective	en CHF 31.12.2009	en CHF 31.12.2008
Provision pour sinistres à régler	8'308'724	2'503'681
Provision pour risques décès et invalidité	20'460'000	15'156'000
Provision pour risques de tarification	59'774'000	67'403'000
Provision pour cas de rigueur	28'301'300	28'301'300
Total provisions techniques institution collective	116'844'024	113'363'981
Total provisions techniques	2'072'907'804	1'924'496'056

placement à risque (actions, emprunts d'entreprise) sont devenues bon marché et, comparativement aux moyens historiques à long terme, largement sous-représentées dans les portefeuilles des investisseurs. On a alors observé une augmentation de la tendance à prendre des risques et en mars 2009 les marchés se sont rétablis de manière fulgurante.

Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

La philosophie de placement de PUBLICA vise, au moyen d'une large diversification des actifs, à absorber systématiquement les primes de risques imparfaitement corrélées provenant des sources les plus diverses (risques liés aux actions, aux taux d'intérêt, aux crédits et aux liquidités). A cette fin, nous investissons principalement de manière passive ou indicielle. Les différents produits sont sélectionnés de manière à ce que leur profil risque / rendement soit aussi net que leur impact sur le profil risque / rendement des actifs immobilisés.

La Commission de la caisse assume l'entière responsabilité de la gestion des actifs. Elle a compétence pour édicter et modifier le règlement sur les placements et définit la stratégie de placement. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse sur les questions de placements et surveille l'application de la stratégie de placement. L'Asset Management de PUBLICA a la responsabilité de mettre en œuvre cette stratégie et de prendre les décisions tactiques (écarts temporaires par rapport aux pondérations actions / obligations retenues dans la stratégie de placement, dans le but de générer une plus-value par rapport à la stratégie arrêtée).

Les placements en actions sont administrés passivement et reflètent l'évolution du marché. L'ensemble des portefeuilles d'actions est géré par des spécialistes externes. Les portefeuilles d'obligations sont administrés de manière active, mais indicielle, par l'Asset Management de PUBLICA et par des spécialistes externes. Les placements dans l'immobilier prennent la forme d'investissements directs en Suisse. Les placements en matières premières sont gérés par deux spécialistes externes. L'un des mandats est totalement passif; quant à l'autre, de faibles écarts par rapport à l'indice de référence (benchmark) sont permis, dans la limite des règles établies. Les deux programmes de couverture du risque de change sont gérés de manière entièrement passive par deux experts externes.

OBJECTIFS ET CALCUL DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS

	en CHF 31.12.2009	en CHF 31.12.2008
Réserve du taux d'intérêt technique au 01.01.	0	705'108'554
Réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.	0	1'327'688'283
Total de la réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.	0	2'032'796'837
Modification du taux d'intérêt technique à la charge ou au bénéfice du compte d'exploitation	279'212'631	-705'108'554
Modification des réserves de fluctuation de valeurs à la charge ou au bénéfice du compte d'exploitation	493'643'865	-1'327'688'283
Réserve du taux d'intérêt technique au 31.12.	279'212'631	0
Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.	493'643'865	0
Total de la réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.	772'856'496	0
Objectif de la réserve du taux d'intérêt technique	2'624'906'019	2'175'557'930
Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs	4'732'753'382	4'722'691'213
Total des objectifs	7'357'659'401	6'898'249'143
Déficit de la réserve du taux d'intérêt technique	2'345'693'388	-2'175'557'930
Déficit de la réserve de fluctuation de valeurs	4'239'109'517	-4'722'691'213

STRATÉGIE DE PLACEMENT

Catégories de placement	31.12.2009	Stratégie de placement	Structure cible au pro Rata	Minimum au pro Rata	Maximum au pro Rata
Valeurs nominales	67.90%	56.00%	66.25%	60.25%	75.25%
Marché des liquidités	4.45%	0.00%	1.25%	0.00%	8.00%
Obligations en CHF	42.01%	31.00%	45.50%	42.50%	48.50%
Emprunts d'Etat en EUR		7.00%			
Emprunts d'Etat en GBP		1.00%			
Emprunts d'Etat en USD		3.00%			
Emprunts d'Etat en JPY	17.38%	1.00%	15.00%	5.00%	25.00%
Crédit Investment Grade		8.50%			
Etats-Unis		4.50%			
Europe		3.00%			
Asie		1.00%			
Crédit Sub-Investment Grade	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	2.00%
Hypothèques	4.06%	4.50%	4.50%	0.00%	6.00%
Emprunts d'Etat marchés émergents	0.00%	0.00%	0.00%		
Actions	24.97%	24.00%	23.00%	19.00%	27.00%
Suisse	8.89%	5.00%	8.00%	6.00%	10.00%
Europe	7.98%	7.00%	7.00%	5.00%	9.00%
Amérique du Nord	6.39%	6.00%	6.00%	4.00%	8.00%
Pacifique	1.71%	2.00%	2.00%	1.00%	3.00%
Marchés émergents	0.00%	4.00%	0.00%	0.00%	2.00%
Investissements alternatifs	0.77%	5.00%	0.75%	0.00%	2.00%
Matières premières	0.77%	5.00%	0.75%	0.00%	2.00%
Infrastructures	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	3.00%
Private Equity	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	3.00%
Hedge Funds	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Biens immobiliers	6.36%	15.00%	10.00%	8.00%	12.00%
Suisse	6.36%	10.00%	10.00%	8.00%	12.00%
Europe	0.00%	3.00%	0.00%	0.00%	2.00%
Asie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	2.00%
Etats-Unis (REITs)	0.00%	2.00%	0.00%	0.00%	3.00%

Les valeurs au 31 décembre 2009 mentionnées dans la 2^{ème} colonne reposent sur les actifs du dépositaire global et de l'Investment Controller, lesquels ne tiennent pas compte des positions «créances» et «compte de régulation actif» dont le total s'élève à CHF 155.0 millions.

RENDEMENT NET DES PLACEMENTS

	en CHF 31.12.2009	en CHF 31.12.2008
Rendement net des liquidités	74'692	8'091'208
Rendement net des créances sur la Confédération	0	682'421
Rendement net des créances	599'597	1'021'096
Rendement net des obligations	859'499'128	1'072'751'664
Rendement net des actions	1'976'301'495	-3'381'711'839
Rendement net des hypothèques	39'490'219	38'363'580
Rendement net des biens immobiliers	115'560'617	86'046'868
Rendement net des placements alternatifs	1'282'570	0
Rendement net des engagements	-937'819	-1'293'769
Frais de gestion de la fortune	-29'735'330	-24'913'986
Total du rendement net des placements de la fortune	2'962'135'171	-2'200'962'757

Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs englobe deux réserves différentes: la réserve du taux d'intérêt technique et la réserve de fluctuation de valeurs des titres. La constitution et la dissolution des réserves pour le taux d'intérêt technique et la réserve de fluctuation de valeurs évoluent toujours de manière synchronisée, si bien que ces deux réserves présentent constamment le même taux de réalisation, exprimé en pour cent, par rapport à leur objectif. Grâce à ce résultat positif, des réserves de fluctuation de valeurs ont pu de nouveau être constituées. Elles n'atteignent toutefois que 10.5% du niveau souhaité (contre 0% l'année précédente), aussi ne peut-on pas encore parler de capacité de risque suffisante.

Réserve du taux d'intérêt technique

Les taux d'intérêt sans risque du marché peuvent varier pour des durées définies ou quelle que soit la durée par rapport au taux d'intérêt technique fixé de manière uniforme et pour le long terme. Si les taux d'intérêt sans risque pour les différentes durées sont partiellement ou totalement inférieurs au taux technique fixé, il en résulte potentiellement des engagements économiques plus élevés pour la caisse. La réserve du taux d'intérêt technique doit, pour le moins partiellement, compenser le risque de fluctuation économique et si nécessaire financer une baisse du taux d'intérêt technique.

Selon le règlement relatif aux provisions et réserves de PUBLICA, l'objectif assigné à cette réserve correspond à 50% de la différence obtenue entre le montant des engagements calculés au taux d'intérêt technique actuellement en vigueur (3.5% pour les caisses de prévoyance dites ouvertes et 3% pour les caisses de prévoyance dites fermées) et le montant des engagements calculés à un taux d'intérêt sans risque.

Réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs doit garantir que les risques de placement nécessaires pour atteindre les objectifs de rendement à long terme peuvent être supportés. L'objectif de cette réserve dépend de la stratégie de placement, du niveau de sécurité visé et de l'espace temps considéré. Pour le moment, cet objectif minimal représente 15% de la somme des capitaux de prévoyance et des provisions techniques.

MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA CAISSE

Nom Prénom	Fonction	Début / fin du mandat
Bock Christian, vice-président	Représentant des employeurs	01.01.2009
Buntschu Kurt	Représentant des employeurs	01.07.2002
Cavero Valérie	Représentante des employeurs	01.05.2005 – 30.06.2009
Cereghetti Piero	Représentant des employés	01.07.2002
Gerber Hugo	Représentant des employés	01.01.2005
Grossenbacher-Frei Prisca	Représentante des employés	01.07.2009
Heri Erwin W.	Représentant des employeurs	01.07.2002 – 30.06.2009
Hinder Alex	Représentant des employeurs	01.07.2009
Lienhart Hanspeter, président	Représentant des employés	01.07.2002
Maeder Marsili Irène	Représentante des employeurs	01.07.2002 – 30.06.2009
Maurer Petra	Représentante des employés	01.07.2009
Meier Ruth	Représentante des employeurs	01.07.2006
Müller Hans	Représentant des employés	01.02.2004
Remund Matthias	Représentant des employeurs	01.07.2009
Rosset Mariantonia	Représentante des employés	01.07.2002 – 30.06.2009
Savioni Monica	Représentante des employés	01.07.2002 – 30.06.2009
Schaerer Barbara	Représentante des employeurs	01.05.2008
Scholl Fred	Représentant des employés	01.07.2002
Siegenthaler Peter	Représentant des employeurs	01.07.2009
Siegrist Otto	Représentant des employés	01.07.2002 – 30.06.2009
Sommer Martin	Représentant des employeurs	01.07.2002
Wylter Alfred	Représentant des employés	01.07.2009

MEMBRES DU COMITÉ DE PLACEMENT

Nom Prénom	Fonction	Début / fin du mandat
Cereghetti Piero	Représentant des employés	29.10.2002
Eggenberger Urs	Sous-directeur de l'Administration fédérale des finances	19.11.2007
Gisiger Hanspeter	Responsable du service Finances et comptabilité / Controlling	01.09.2008
Hauri von Siebenthal Susanne	Responsable du service Asset Management	01.01.2006
Heri Erwin W.	Représentant des employeurs	29.10.2002 – 30.06.2009
Hertzog Werner	Directeur de PUBLICA	01.07.2004
Hinder Alex, président	Représentant des employeurs	01.07.2009
Maeder Marsili Irène	Représentante des employeurs	01.01.2005 – 30.06.2009
Meier Ruth	Représentante des employeurs	01.07.2009
Müller Hans	Représentant des employés	01.01.2005
Wyss Oskar	Externe	29.10.2002

MEMBRES DU COMITÉ POUR LA POLITIQUE DE PRÉVOYANCE ET LE DROIT

Nom Prénom	Fonction	Début / fin du mandat
Burgunder Daniel	Responsable du service Assurance de PUBLICA	10.12.2002
Geiser Corinne	Responsable du service juridique stratégique de PUBLICA	01.11.2006
Grossenbacher-Frei Prisca	Représentante des employés	01.07.2009
Lienhart Hanspeter	Représentant des employés	10.12.2002 – 30.06.2009
Schaerer Barbara	Représentante des employeurs	01.01.2009
Scholl Fred	Représentant des employés	10.12.2002
Sommer Martin, président	Représentant des employeurs	20.03.2003

MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

Nom Prénom	Fonction	Début / fin du mandat
Bock Christian	Représentant des employeurs	01.01.2009 – 30.06.2009
Gerber Hugo, président	Représentant des employés	01.01.2005
Maurer Petra	Représentante des employés	01.07.2009
Meier Ruth	Représentante des employeurs	01.07.2006 – 30.06.2009
Remund Matthias	Représentant des employeurs	01.07.2009
Siegenthaler Peter	Représentant des employeurs	01.07.2009
Siegrist Otto	Représentant des employés	10.12.2002 – 30.06.2009

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Nom Prénom	Fonction
Alvarez Cipriano	Président
Grunder Jürg	Vice-président

Performance de la fortune globale

En 2009, la performance des placements a atteint 10.13%, dépassant de très peu l'indice de référence (stratégie de placement) fixé à 10.12%. Le fait que la part d'actions dans le portefeuille a été rebalancée à son poids stratégique au printemps 2009, donc une fois disparues les raisons de maintenir la sous-pondération, a contribué de manière sensible aux bons résultats.

Commande du rapport annuel 2009

Si vous souhaitez disposer d'une version complète du rapport annuel 2009, quatre possibilités s'offrent à vous:

télécharger le rapport au format PDF

sur www.publica.ch > Institution collective PUBLICA > Rapport annuel

commander le rapport par courriel

info.publica@publica.ch

commander le rapport par téléphone

au 031 378 81 81

commander le rapport par fax

au 031 378 81 13



Le Conseil des EPF effectue un paiement complémentaire de cinq millions de francs – Le plan de répartition doit prendre en compte la catégorie d'âge des plus de 45 ans

Une caisse de pensions saine et attrayante

Au moment de son établissement, il y a deux ans, l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance du domaine des EPF a opté, dans une première phase, pour une structure de cotisations simple et claire, qui fixe la charge supplémentaire assumée par les membres du personnel les plus âgés à un niveau moins élevé que ne le fait le modèle retenu par l'administration fédérale. Dans la suite de ses activités, l'organe paritaire, soutenu en cela totalement par l'employeur, a décidé que la priorité était que la Caisse de pensions soit saine financièrement et attrayante pour tous.

Rémunération à hauteur de 2% des avoirs de vieillesse

Quelques mois après le changement de primauté opéré le 01.07.2008, la crise boursière entraînait le fléchissement du taux de couverture en dessous du seuil de 100% requis par la loi. Même si de telles circonstances peuvent se produire et qu'elles sont admises, des mesures sont à définir pour que le taux de couverture revienne au niveau requis. D'intenses discussions ont été menées avec le président du Conseil des EPF afin de parvenir à un équilibre entre la charge financière supportée par les employés et celle supportée par l'employeur.

Fort heureusement, la bourse a évolué de manière si favorable qu'aucune des mesures envisagées n'a dû être introduite. Actuelle-

ment (mi-avril), le taux de couverture s'établit tout juste à 105% (ce qui reste malheureusement toujours bien en dessous de l'objectif à atteindre, à savoir 115%). De ce fait, la caisse reste vulnérable à une évolution défavorable du secteur des placements. Force est dès lors de continuer de gérer la fortune avec prudence. Actuellement, la politique de placement est définie non par l'organe paritaire de la caisse de prévoyance du domaine des EPF mais par l'organe suprême de PUBLICA, à savoir la Commission de la caisse. C'est sur la base de ces considérations que le taux d'intérêt crédité sur l'avoir de vieillesse a été fixé à 2% pour 2010, soit au même niveau que l'année précédente. Le Conseil fédéral a également établi à 2% le taux d'intérêt sur l'avoir minimal selon la LPP.

Cotisations inchangées dans un premier temps

A l'automne 2009, PUBLICA annonçait une nouvelle réjouissante, à savoir que les primes de risques (en cas de décès et d'invalidité) avaient été fixées à un niveau un peu trop élevé. La situation sur les marchés financiers étant jugée peu stable, le développement des risques n'ayant pu être observé que sur une période vraiment courte et une politique stable et durable en matière de cotisations étant souhaitée, l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance du domaine des EPF a décidé que les cotisations ne subi-

raient aucune modification, pour le moment du moins. Si en raison du montant élevé des cotisations risquées, un excédent devait apparaître, celui-ci serait conservé sous forme de réserve par la Caisse de prévoyance du domaine des EPF.

Un seuil légal fixé à 11% de la masse salariale

La loi sur le personnel de la Confédération prévoit que l'employeur doit consacrer au moins 11% de la masse salariale à la prévoyance professionnelle. Or, ce seuil n'a pas été atteint parce que peu de retraites anticipées sont intervenues en 2009. Le Conseil des EPF s'est déclaré prêt à payer la différence s'élevant à environ cinq millions de francs et a invité l'organe paritaire à lui soumettre un plan de répartition. Comme, avec le taux actuel, l'objectif de rente des membres du personnel qui sont âgés de plus de 45 ans ne peut pas être atteint, une attention particulière sera accordée à cette catégorie de personnes au moment de répartir cet excédent. L'organe paritaire prendra une décision sur ce point lors de l'une de ses prochaines séances. ■

Albert Meyer, Président, Organe paritaire de la caisse de prévoyance du domaine des EPF

Dr. Mario Snozzi, Vice-président, Organe paritaire de la caisse de prévoyance du domaine des EPF

PUBLICA obtient la certification ISO 9001:2008

D'une manière générale, les deux dernières années ont été particulièrement difficiles pour les caisses de pensions. En comparaison, la Caisse fédérale de pensions PUBLICA a surmonté la crise économique et financière sans trop de dommages, son taux de couverture s'établissant actuellement autour de 104% (état au 30.04.2010). L'enquête réalisée auprès des employeurs et des assurés affiliés à PUBLICA montre que la stratégie, les produits développés et les services offerts par PUBLICA sont très bien perçus par notre clientèle.

La qualité au service du devoir de diligence

L'amélioration progressive de la réputation de l'entreprise est également liée à la mise en œuvre cohérente d'objectifs plus élevés en matière de qualité, lesquels sont d'abord au service de la pleine satisfaction de l'obligation de diligence (Due Diligence). Au cours des deux dernières années, les processus de travail des différents secteurs d'activités de PUBLICA, y compris ceux du secteur de la gestion de fortune (Asset Management), ont été réorganisés. Cette restructuration a été couronnée en mars 2010 par la certification ISO 9001:2008, délivrée par l'Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS).

Sur la bonne voie

Avec environ 57 000 assurés actifs et 46 000 bénéficiaires de rente, PUBLICA est l'une des plus grandes caisses de pensions de toute la Suisse. En mettant l'accent sur la gestion de la qualité, PUBLICA manifeste son sens des responsabilités envers ses assurés. La certification ISO est donc à la fois la base et la condition nécessaire pour que PUBLICA continue sur la voie sur laquelle elle s'est engagée et qui conduit à l'Excellence Commerciale (Business Excellence).



Paritätisches Organ des Vorsorgewerks Bund (POB)
Organe paritaire de la Caisse de prévoyance de la Confédération (OPC)
Organo paritetico della Cassa di previdenza della Confederazione (OPC)

Liquidation partielle de la Caisse de prévoyance de la Confédération

Informations à l'attention des **personnes assurées actives et des bénéficiaires de rentes** de la **Caisse de prévoyance de la Confédération** et de la caisse de prévoyance nouvellement affiliée à la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, Eigerstrasse 57, Case postale, 3000 Berne 23
Caisse fédérale de pensions PUBLICA (Caisse de prévoyance de PUBLICA)

Motifs et procédure de la liquidation partielle

Se fondant sur l'art. 2a de l'ordonnance-cadre LPers (RS 172.220.11), le Conseil fédéral a accordé, dans le cadre de la LPers, le statut d'employeur en matière de droit du personnel à la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, à compter du 1^{er} janvier 2010. Par son arrêté du 16 décembre 2009, il a approuvé le règlement sur le personnel de PUBLICA ainsi que le nouveau contrat d'affiliation de droit public entre l'employeur PUBLICA et l'institution collective. Au 1^{er} janvier 2010, les personnes assurées actives et les bénéficiaires de rente (les destinataires) de PUBLICA sont sortis de la Caisse de prévoyance de la Confédération et ont fait leur entrée dans une Caisse de prévoyance spécifique, la Caisse de prévoyance de PUBLICA (en ce qui concerne l'affiliation et la constitution de caisses de prévoyance, voir en particulier les art. 32c, 32d, al. 1 et 2, ainsi que 32f, al. 1, de la loi sur le personnel de la Confédération [LPers; RS 172.220.1]).

PUBLICA étant sortie de la Caisse de prévoyance de la Confédération, la liquidation partielle de la Caisse de prévoyance de la Confédération a été effectuée rétroactivement, à la date du 1^{er} janvier 2010 (art. 53b, al. 1, LPP [RS 831.40] et art. 8, al. 1, let. a, du règlement de liquidation partielle de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA concernant la caisse de prévoyance de la Confédération [Règlement de liquidation partielle; FF 2008 5449, FF 2009 7669]).

La liquidation partielle détermine le capital dont la nouvelle caisse de prévoyance est dotée. La liquidation partielle est intervenue suivant les mêmes principes que ceux ayant prévalu pour la constitution des caisses de prévoyance de la FINMA et de l'IFSN (voir le magazine «PUBLICA – Votre Caisse de pensions vous informe», édition n° 3/2009).

- Les capitaux de prévoyance des personnes en activité et des bénéficiaires de rente de PUBLICA ont été calculés selon des règles actuarielles et portés au crédit de la nouvelle caisse de prévoyance.
- Les parts de la nouvelle caisse de prévoyance aux réserves (mots-clé: longévité, sinistres en cours, etc.) ont également été calculées par des experts agréés en matière de prévoyance professionnelle et reportées en conséquence.
- Enfin, les réserves de fluctuation de valeurs constituées, y compris les réserves du taux d'intérêt technique, ont été allouées de manière proportionnelle à la nouvelle caisse de prévoyance.
- Le taux de couverture des caisses de prévoyance de la Confédération et de PUBLICA étaient identiques au 1^{er} janvier 2010 et s'élevaient pour chacune à 102.56 pour cent.
- La liquidation partielle n'a pas de retombées immédiates sur les rapports d'assurance et de rente existants au 1^{er} janvier 2010.

Consultation des pièces utiles

Si désiré, les pièces utiles (rapport d'activité, bilan de liquidation partielle) peuvent être consultées au siège de PUBLICA. Le rapport d'activité et les bases légales pertinentes (en particulier le Règlement de liquidation partielle) sont également disponibles sur le site Internet de PUBLICA (www.publica.ch).

Voies de droit

- Les principales voies de droit existantes sont présentées ici sous forme résumée. Le libellé exact des dispositions correspondantes figure à l'article 25 du Règlement de liquidation partielle (Information et voies de droit).
- Dans les 30 jours à compter de la réception de l'information, les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes peuvent former opposition contre la procédure et les conditions de la liquidation partielle auprès de l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance de la Confédération. Les oppositions sont à envoyer à l'adresse suivante: Office fédéral du personnel, Eigerstrasse 71, 3003 Berne.
- Après audition des requérants, l'organe paritaire statue et répond aux oppositions par écrit et dans les 30 jours. L'approbation des oppositions par l'organe paritaire a pour conséquence la modification de la procédure et l'envoi d'une nouvelle information à toutes les personnes assurées et aux bénéficiaires de rentes.
- Si l'organe paritaire rejette le recours, le requérant formant opposition peut s'adresser, dans les 30 jours et par écrit, à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS, Effingerstrasse 20, 3003 Berne), pour demander le réexamen de sa demande. La décision de l'autorité de surveillance peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif fédéral dans un délai de 30 jours.

Remarque importante

La présente notice d'information ne marque pas le début du délai d'opposition. Ce délai ne commence à courir **qu'à partir du moment où un avis est publié dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC)**. Cet avis devrait être consultable à partir du 1^{er} juin 2010, sous le lien suivant: <https://www.shab.ch/shabforms/COMMON/application/applicationGrid.jsp?newLanguage=FR>

Nous vous souhaitons bonne réception du présent courrier et vous adressons nos sincères salutations.
Organe paritaire de la Caisse de prévoyance de la Confédération

J. Cortesi-Künzi
Présidente

P. Ackermann
Vice-président

Berne, avril 2010

Paritätisches Organ des Vorsorgewerks Bund (POB)
Sekretariat
Eidgenössisches Personalamt EPA
Eigerstrasse 71, 3003 Bern, Schweiz
Tel. +41 31 323 92 89, Fax +41 31 324 88 80
pob-opc@epa.admin.ch

Paiement sous forme de capital ou rente de vieillesse: à quoi faut-il penser?

A l'approche de l'âge de la retraite, nombre de personnes assurées examinent les avantages et les inconvénients respectifs d'un retrait de leurs prestations de retraite sous forme de capital ou de leur perception sous la forme d'une rente de vieillesse. La question des conditions d'un paiement sous forme de capital constitue toutefois le préalable obligé à toute réflexion sur le sujet.

En principe, chaque personne assurée auprès de PUBLICA a la possibilité de percevoir tout ou partie de son capital vieillesse sous la forme d'une indemnité en capital au moment de son départ à la retraite. Le cas échéant, l'avoit provenant de cotisations d'épargne volontaires peut également être versé sous forme de capital.

Conditions les plus importantes à remplir

Si des rachats interviennent au cours des trois dernières années avant le départ à la retraite, ceux-ci ne peuvent pas être versés sous forme de capital. En cas de divorce, les rachats effectués en vertu de l'art. 22c de la loi sur le libre passage peuvent aussi être perçus sous forme de capital avant l'expiration de ce délai. Le délai d'annonce n'est pas le même selon le montant du retrait en capital envisagé.

- **Préavis de 3 mois minimum avant le départ à la retraite**, si le retrait en capital envisagé est **inférieur ou égal à 50%** du montant de l'avoit de vieillesse et du montant d'un éventuel avoir provenant de cotisations d'épargne volontaires.
- **Préavis de 3 ans minimum avant le départ à la retraite**, si le retrait en capital envisagé est **supérieur à 50%** du montant de l'avoit de vieillesse et du montant d'un éventuel avoir provenant de cotisations d'épargne volontaires.

Le préavis doit être adressé à PUBLICA par écrit. Vous trouverez la notice intitulée «Droit au versement sous forme de capital» sur le site de PUBLICA (www.publica.ch; rubrique: Documentation > Notices explicatives). Dans cette notice figurent des informations complémentaires sur ce sujet ainsi qu'en dernière page, le formulaire à adresser à PUBLICA. Un certificat attestant de votre état civil doit également être joint à votre demande. Il doit dater de moins de trois mois.

Simulation des effets d'un retrait en capital sur la rente

Toujours sur www.publica.ch (rubrique: Caisses de prévoyance > Simulations > Retraite), vous pouvez également calculer, à l'aide de votre dernier certificat personnel d'assurance, les effets d'un éventuel paiement en capital sur le montant de votre future rente (cf. position «option en capital»). Si vous n'êtes pas sûr du montant du retrait en capital qu'il vous est possible d'effectuer, n'hésitez pas à vous adresser à votre conseiller ou votre conseillère à la clientèle. Ses coordonnées figurent soit tout en bas de votre certificat personnel d'assurance, soit sur www.publica.ch.

Facteurs de décision subjectifs

La mesure dans laquelle il est pertinent ou pas de procéder à un retrait en capital total ou partiel dépend de la situation personnelle de la personne assurée, et notamment:

- de sa situation financière globale,
- de son espérance de vie restante,
- de ses obligations à l'égard de son conjoint, ou de son partenaire, et de ses descendants,
- de la charge fiscale pesant sur elle et
- de la capacité de la personne assurée à gérer le capital ainsi retiré de telle manière, que le revenu budgété puisse être financé.

La décision varie suivant le poids de ces facteurs, la personne assurée pouvant choisir soit la sécurité qu'offre une rente, soit la flexibilité que permet un paiement sous forme de capital, à moins qu'elle n'opte pour une solution mixte. En cas de doute, il est recommandé de s'adresser à un conseiller financier indépendant car de cette décision personnelle dépend la situation financière à long terme, et la retraite sans souci, de la personne assurée. Beaucoup d'employeurs proposent d'ailleurs aux membres de leur personnel des cours à l'occasion desquels cette problématique est abordée. ■

Impôts à la source sur les rentes

Information à l'intention des bénéficiaires de rentes n'étant ni domiciliés ni en séjour en Suisse au regard du droit fiscal, qui, en raison d'un ancien rapport de travail régi par le droit public, perçoivent des prestations d'une institution d'assurance ayant son siège dans le canton de Berne.

Si vous faites partie de la catégorie de personnes susmentionnée et que vous percevez une rente du 2e pilier, nous vous rappelons que ce type de prestations est assujéti à l'impôt à la source, ceci même si ces prestations sont versées sur un compte en Suisse.

Dans certains cas particuliers, les dispositions divergentes d'une éventuelle convention de double imposition conclue entre la Suisse et l'Etat de résidence de la personne imposée à la source sont réservées (la convention de double imposition évite que le même revenu, ou la même fortune, soit imposé par deux instances différentes).

Rentes

L'impôt à la source prélevé sur les rentes du 2e pilier se monte à 10% de la prestation brute.

Communiquez-nous immédiatement votre nouvelle adresse!

Le débiteur de la prestation imposable (par ex. PUBLICA) répond du paiement de l'impôt à la source. L'omission, intentionnelle ou par négligence, du paiement de l'impôt à la source représente une soustraction d'impôt. C'est pourquoi il est indispensable pour PUBLICA que vous lui communiquiez par écrit dans les dix jours suivant le déménagement tout départ à l'étranger (attestation de la commune de domicile) ou changement de domicile à l'étranger.

En cas de non-respect de ce délai, PUBLICA peut suspendre le paiement de la rente ou envisager une réduction temporaire de la rente.

Vous habitez à l'étranger et vous ne nous avez pas encore communiqué votre nouvelle adresse? Veuillez immédiatement réparer cet oubli!

D'avance, nous vous en remercions. ■

Quatrième réunion de l'Assemblée des délégués de PUBLICA

La quatrième réunion de l'Assemblée des délégués de PUBLICA (Assemblée) s'est tenue le 01.12.2009 et avait pour point d'orgue l'exposé d'Alex Hinder, président du Comité de placement de la Commission de la Caisse PUBLICA. Dans sa présentation, Alex Hinder a relevé que la situation globale de la caisse de pensions n'était pas mauvaise, le taux de couverture s'établissant désormais clairement au-dessus de 100% après s'être situé momentanément en dessous de ce seuil. Il s'est dit toutefois préoccupé par le rapport entre personnes assurées (environ 57'000) et bénéficiaires de rente (environ 46'000), estimant celui-ci défavorable. Lors de son appréciation du marché, il a en outre estimé qu'à la différence des placements en obligation, et notamment des obligations d'Etat, l'attractivité des placements en action était avérée. La partie de la réunion consacrée aux questions techniques s'est achevée par un atelier portant sur le thème suivant: «Bon à savoir: informations sur le domaine Assurance». Animé par des collaborateurs de PUBLICA, cet atelier a donné aux délégués un aperçu intéressant des chiffres-clés concernant PUBLICA ainsi que des principes essentiels relatifs aux caisses de pensions, le tout faisant l'objet d'approfondissements illustrés à l'aide de calculs concrets.

Propositions

Trois propositions émanant du cercle des délégués ont été soumises à l'Assemblée et acceptées par elle. La première proposait la modification du certificat d'assurance personnel de la Caisse de prévoyance de la Confédération établi par PUBLICA, en vue d'y faire figurer, en plus du montant prévisible de la rente pour un départ à la retraite à 62, 64 et 65 ans, le montant de la rente pour un départ à la retraite à 61 ans.

La deuxième proposition invitait PUBLICA à créer, en complément des simulations déjà disponibles sur le site www.publica.ch, un nouvel instrument électronique au moyen duquel chaque personne assurée serait en mesure de calculer avec exactitude ses futures prestations de prévoyance. La présidence de l'Assemblée a soumis ces deux propositions à l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance de la Confédération

(organe paritaire). Par courrier en date du 31.03.2010, l'organe paritaire a malheureusement rejeté les deux propositions. Pour le moment, l'incertitude demeure quant aux développements ultérieurs que pourrait connaître ces questions. Une troisième proposition traitait de la répartition du produit de la diminution de la cotisation risque au sein de la Caisse de prévoyance de la Confédération. Elle désapprouvait la méthode de répartition validée par l'organe paritaire. En ce qui concerne la Caisse de prévoyance de la Confédération en effet, la cotisation risque a baissé de 3.9% à 3% au 01.01.2010. Il en est résulté un excédent de CHF 30 millions qui, en vertu de la loi, doit revenir aux personnes assurées. Cependant, la restitution n'intervient pas de manière proportionnelle mais suivant un modèle dégressif, le résultat étant que les classes de salaire les plus élevées bénéficient d'allègements disproportionnés, alors que les classes de salaire les plus basses ne bénéficient que d'allègements insignifiants. L'Assemblée a rejeté ce mode de répartition au motif qu'il n'est pas équitable et qu'il confond politique de prévoyance et politique salariale. En conséquence de quoi, la présidence de l'Assemblée a provoqué un entretien avec la présidence de l'organe paritaire, afin d'exposer les motifs fondant la position de l'Assemblée relative au mode de répartition.

Election des représentants des employés à l'organe paritaire

La préparation de l'élection des représentants des employés à l'organe paritaire constitue cette année un des dossiers prioritaires de l'Assemblée. Le mandat des membres actuels de l'organe paritaire (6 représentants des employés et 6 représentants des employeurs) s'achève le 30.04.2011. En vertu de l'art. 2, al. 5, de l'ordonnance sur l'organe paritaire de la caisse de prévoyance de la Confédération, les délégués de la caisse de prévoyance de la Confédération à l'Assemblée (soit 62 délégués sur un total de 80) élisent les représentants des employés à l'organe paritaire. Les travaux en vue d'adopter un nouveau règlement électoral sont en cours. L'élection des 6 nouveaux représentants des employés devrait intervenir vers la fin de l'année.

Compensation du renchérissement sur les rentes

Une autre question a retenu l'attention de l'Assemblée au cours de cette année, à savoir celle de la compensation du renchérissement des rentes de PUBLICA. Depuis plusieurs années, les rentes n'ont plus fait l'objet d'une compensation de la part de PUBLICA et il faut s'attendre à ce qu'une telle compensation n'intervienne pas dans l'immédiat. En effet et selon les dispositions législatives, PUBLICA ne peut procéder à une compensation ordinaire du renchérissement que si le taux de couverture atteint un taux minimum de 115%. Or, il est possible qu'il faille encore attendre longtemps avant qu'il en soit ainsi. La perte de pouvoir d'achat qui en résulte pour les bénéficiaires de rente est toutefois considérable. L'employeur a néanmoins la possibilité de décider de lui-même de procéder à une compensation extraordinaire du renchérissement, ce que malheureusement seuls quelques employeurs affiliés isolés ont fait ces dernières années. L'Assemblée adressera donc aux employeurs affiliés auprès de l'institution collective PUBLICA une proposition les invitant à atténuer, avant janvier 2011 au plus tard, la perte de pouvoir d'achat subie par les bénéficiaires de rente, et notamment par ceux qui perçoivent les rentes dont le montant est bas ou modéré. ■

Cipriano Alvarez
Président de l'Assemblée des délégués de PUBLICA

Vous trouverez de plus amples informations sous www.publica.ch sur les

Simulations (sur la page de démarrage, voir le menu situé à droite de l'écran)

- Admission
- Rachat
- Encouragement à la propriété du logement
- Divorce
- Retraite (choix possible entre différents taux d'intérêt projetés)

Organes paritaires

Caisses de prévoyance > Caisse de prévoyance de la Confédération > Organe paritaire



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Pas de compensation extraordinaire du renchérissement sur les rentes PUBLICA

Le 28 avril 2010, le Conseil fédéral a décidé de renoncer à une compensation extraordinaire du renchérissement sur les rentes PUBLICA des rentiers de la Caisse fédérale de pensions, car cette compensation ne peut pas être financée pour l'instant.

Depuis la dernière adaptation des rentes, le 1^{er} janvier 2004, aucune compensation du renchérissement n'a été possible en raison du passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations et de la consolidation des finances de PUBLICA.

La compensation du renchérissement sur les rentes PUBLICA doit en principe être financée par les revenus du capital de PUBLICA. En vertu de la loi fédérale sur le personnel (LPers), cela n'est possible que si les réserves de fluctuation s'élèvent au moins à 15%. Or comme ce pourcentage ne sera très vraisemblablement pas atteint dans un avenir proche, une compensation ordinaire du renchérissement sur les rentes est exclue.

Selon la LPers, le Conseil fédéral peut certes décider une adaptation extraordinaire des rentes au renchérissement si les revenus de la fortune sont insuffisants. Une telle décision doit toutefois tenir compte du contexte économique général, c'est-à-dire du niveau du renchérissement et de la situation des finances fédérales.

Lors du passage au nouveau régime de prévoyance, le 1^{er} juillet 2008, les bénéficiaires de rentes ont été informés qu'ils devraient contribuer eux aussi à l'assainissement de PUBLICA. Dans le cadre des travaux préparatoires à la révision totale de la loi sur PUBLICA, des experts externes avaient prouvé que sous l'ancien régime de la primauté des prestations, les rentes étaient insuffisamment financées d'environ 5% en moyenne. C'est pourquoi une adaptation des rentes au renchérissement ne pourra être envisagée à nouveau que quand le renchérissement cumulé dépassera 5%. Selon les prévisions conjoncturelles pour 2010 et 2011, les taux de renchérissement devraient être modérés en Suisse. Le renchérisse-

ment cumulé d'ici à fin 2010 devrait, dans le pire des cas, à peine dépasser la limite de 5%.

Après les bons résultats de l'exercice 2009, la situation des finances fédérales s'est détériorée. Pour respecter les exigences du frein à l'endettement, il faudra procéder ces prochaines années à des allègements budgétaires de nature structurelle. Eu égard à la situation financière tendue à laquelle se trouve confrontée la Confédération, à la modestie du renchérissement en 2010 et aux conséquences financières d'une adaptation extraordinaire des rentes au renchérissement¹, le Conseil fédéral renonce à une telle compensation au 1^{er} janvier 2011.

¹ Une compensation de 1% du renchérissement entraîne les coûts suivants pour la Confédération en tant qu'employeur: entre 120 et 130 millions de francs pour l'administration générale de la Confédération; entre 320 et 340 millions pour l'ensemble du groupe (bénéficiaires de rente de vieillesse des CFF, de la Poste et des caisses de prévoyance fermées inclus).

IMPRESSUM

Editeur

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57, Case postale, 3000 Berne 23
Tél. 031 378 81 81, Fax 031 378 81 13
info.publica@publica.ch, www.publica.ch

Rédaction

Encarnación Berger-Lobato
Caisse fédérale de pensions PUBLICA
encarnacion.berger-lobato@publica.ch

Traduzione in italiano

Silena Bertolino, Cassa pensioni della
Confederazione PUBLICA

Traduction en français

Florence Rivière, Caisse fédérale de
pensions PUBLICA

Mise en page

VISCOM Kommunikation und Design AG
Landoltstrasse 63, 3000 Bern 23

Impression

Zollikofer AG
Fürstenlandstrasse 122, 9001 St. Gallen

Entreprise de publipostage

Funke Lettershop AG
Bernstrasse 217, 3052 Zollikofen

Tirage

77'000 ex. d / 22'000 ex. f / 6'000 ex. i
ISSN 1661-1624
Berne, mai 2010

CONTACT

Adresse

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57
Case postale
3000 Berne 23

Tél. 031 378 81 81
Fax 031 378 81 13
info.publica@publica.ch

www.publica.ch

